



Interreg



Cofinancé par
l'Union Européenne

France – Suisse



COMITE DE SUIVI

Procès-verbal de séance

VISIOCONFERENCE

05 DECEMBRE 2022

Table des matières

Propos liminaires.....	6
Pilotage stratégique Interreg 2014-2020	8
Avancement de la maquette au 10.11.2022	8
Éléments clefs de la programmation	8
Etat de consommation de la maquette française	8
Etat de consommation de la maquette suisse.....	10
Audits en cours.....	10
Campagne d’audits d’opérations 2021-2022.....	10
Contrôle ex post de la Commission européenne	11
Présentation des demandes d’avenants aux projets en cours de réalisation. 13	
Pour avis	13
Pour information.....	20
Programmation Interreg 2021-2027	30
Appel à candidatures – Plans Territoriaux Intégrés de Coopération (PTIC)	30
Contexte	30
Modalités de sélection	31
Modalités de candidature.....	33
Options de Coûts Simplifiés (OCS)	35
Contexte	35
Objectifs de la commande	35
Méthode d’élaboration des OCS	35
Calendrier	36
Animation	38
Contexte	38
Outils	38
Plan d’action.....	39
1^{er} dépôt de projets du 18 novembre 2022	41
Hiérarchisation des opérations.....	42
Calendrier.....	43

Le Comité de suivi s'est réuni le jeudi 05 décembre 2022 en visioconférence sous la coprésidence, d'une part de l'Autorité de gestion, la Région Bourgogne-Franche-Comté, représentée par Patrick MOLINOZ, Vice-président de la Région Bourgogne-Franche-Comté, et d'autre part de la Coordination régionale Interreg suisse (CRI) représentée par Pierre Alain SCHNEGG, Conseiller d'Etat du Canton de Berne.

Participaient à cette réunion, en qualité d'élus ou de représentants officiels des membres de droit :

- DUBY-MULLER Virginie, Conseillère départementale de la Haute-Savoie, Députée de la 4^{ème} circonscription de Haute-Savoie
- PAGNOT Valérie, Conseillère régionale de la Région Bourgogne-Franche-Comté

En qualité de représentants des membres de droit :

- BEUPAIN Nicolas, Région Bourgogne-Franche-Comté
- BERDAT Stéphane, République et Canton du Jura
- BETTU Brigitte, Conseil départemental de l'Ain
- BEVALOT Françoise, Conseil Economique, Social et Environnemental Régional Bourgogne-Franche-Comté
- BOLZANI Enrico, République et Canton de Genève
- CHAUDEUR Anaïs, Conseil départemental de l'Ain
- CHEVRIER David, Secrétariat général pour les affaires régionales Bourgogne-Franche-Comté
- COUSSOT Laure, Canton de Vaud
- GROSJEAN Ismaël, République et Canton du Valais
- GRUBER Véronique, Canton de Fribourg
- GUINARD Christine, Secrétariat général pour les affaires régionales Auvergne-Rhône-Alpes
- JANNIN Laurence, Conseil départemental du Doubs
- LHOSTIS Karine, Région Bourgogne-Franche-Comté
- LOPEZ Alexa, Conseil départemental du Jura
- MONNIOT Nathalie, Conseil départemental du Territoire de Belfort
- PYTHON Maïko, République et Canton de Genève
- SEILER Kim, Canton de Berne
- TRUCHOT Delphine, Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes

Au titre de la CRI, aux côtés du Coprésident :

- GASSER Mireille, CRI

Au titre de l'Autorité de gestion, aux côtés du Coprésident :

- BRIDIER Jean-Pierre, Région Bourgogne-Franche-Comté
- DESTAING Emilie, Région Bourgogne-Franche-Comté
- HUMBERT Aline, Région Bourgogne-Franche-Comté
- LAMBERT Carine, Région Bourgogne-Franche-Comté

Au titre du Secrétariat conjoint France-Suisse :

- GAMBBA Véronique, Région Bourgogne-Franche-Comté
- HALLIEZ Corinne, Région Bourgogne-Franche-Comté
- HANS Loïc, CRI
- LAURENT Capucine, Région Bourgogne-Franche-Comté
- LEFEVRE Marylou, Région Bourgogne-Franche-Comté
- QUADRONI Norman, CRI
- REVENCO Mădălina, Région Bourgogne-Franche-Comté
- De SAINT-LAURENT Judith, Région Bourgogne-Franche-Comté

En qualité de membres associés :

En qualité d'observateurs :

Excusés :

- BAUDELET Olivier, Commission européenne
- VIREDAZ Gian-Valentino, République et Canton de Neuchâtel

Propos liminaires

M. Le Co-Président français, M. MOLINOZ, vice-président de la région Bourgogne–Franche-Comté, salue l’assemblée et la présence de M. SCHNEGG, conseiller d’Etat du canton de Berne en sa qualité de Co-Président suisse du Comité de suivi Interreg France-Suisse.

Il excuse l’absence de M. BAUDELET, membre de la Commission européenne.

Il précise que l’objet principal de ce Comité porte sur la territorialisation du programme, avec l’adoption de l’appel à candidatures pour les Plans Territoriaux Intégrés de Coopération (PTIC). Il souligne que la période est inhabituelle et délicate en raison du chevauchement entre le programme 2014-2020, qui s’achève, et le programme 2021-2027 qui débute, l’instruction des premiers dossiers ayant commencé le 18 novembre 2022. À ce titre, il sera réalisé une présentation de l’avancement de la clôture du programme précédent.

Il informe que le comité se réunira en présentiel, le 11 mai 2023, en Valais pour sélectionner les premiers dossiers du programme 2021-2027.

M. le Co-Président SCHNEGG salue à son tour l’assemblée. Comme indiqué par M. MOLINOZ, l’avancement du programme Interreg VI sera présenté. A ce titre M. SCHNEGG se réjouit qu’un certain nombre de dossiers aient déjà été déposés. Il est également rappelé l’importance de clôturer le programme Interreg V dans de bonnes conditions.

Mme HUMBERT salue le retour de de Mme LEFEVRE au sein du Secrétariat conjoint ainsi que les arrivées récentes de Mme DE SAINT-LAURENT et Mme LAURENT qui ont rejoint les effectifs de la Région Bourgogne-Franche-Comté le 1^{er} décembre 2022. Mme MUSSET viendra compléter l’équipe au 1^{er} janvier 2023.

Comité de suivi

Programmation Interreg 2014-2020

**Pilotage Stratégique / sélection et
modification des opérations**

Pilotage stratégique Interreg 2014-2020

Avancement de la maquette au 10.11.2022

Éléments clefs de la programmation

M. BRIDIER présente l'avancement général du programme et de la maquette.

- Total FEDER programmé : 67 172 994,64 € ;
- Taux de programmation : 101,95 % ;
- Total CH programmé : 55 064 755 CHF ;
- Coût total programmé CH : 81 995 450 CHF ;
- Coût total programmé FR : 129 046 773,00 € ;
- Coût total FR-CH : 200 285 815,53 €.

Ce coût total comprend tous les crédits, à savoir les instruments Interreg fédéraux, les instruments des cantons, le FEDER, ainsi que toutes les subventions accordées par certaines collectivités françaises et suisses, l'autofinancement et les financements privés.

Etat de consommation de la maquette française

- Montant certifié : 63 359 088,84 €
- Taux de certification : 49,10 %

Ces chiffres signifient que la moitié de la totalité des dépenses éligibles du programme a été traitée et qu'il reste encore la moitié des dépenses à traiter en une année.

- Montant maquette appelé : 39 958 975,02 €
- Taux de paiement maquette : 60,64 %

Une bonne nouvelle est à noter, le Dégagement d'office 2022 a été atteint à la suite de l'appel de fonds effectué le 29 novembre 2022. Un second appel devra être réalisé pour percevoir l'assistance technique forfaitaire. L'avancée de la consommation des demandes de paiements intermédiaires est un motif de satisfaction, même s'il reste près de 25 millions d'euros à payer pour pouvoir terminer la programmation.

- Nombre de projets soldés : 47 (sur 126 programmés comprenant des projets d'assistance technique) ;
- Taux de sous-réalisation : 14,26 %.

Fin 2021, ce taux était d'environ 10,13 %, ce qui signifie que la dynamique de la sous-réalisation est à la hausse. Pour rappel, en 2013, le programme avait été clôturé avec une sous-réalisation de 13 %, ce

qui était déjà élevé. A ce jour, ce taux est déjà dépassé et risque de continuer d'augmenter. Cette estimation est corroborée par les projections de sous-réalisations sur les opérations en cours de solde :

- Projets en cours de solde : 40 ;
- Taux de sous-réalisation de ces projets : 24,04 %.

Si ce chiffre est à nuancer, tous les projets en cours de solde n'ayant pas encore remonté leurs dépenses, il n'en démontre pas moins une tendance.

Parmi les nombreux éléments d'explication, les irrégularités que l'AG se voit contrainte d'infliger aux projets sont de plus en plus nombreuses et de plus en plus importantes. Par exemple, concernant le projet SNCF Réseau des travaux sur la Ligne des Horlogers, au titre du premier acompte ont été remontés 10,3 millions d'euros sur lesquels ont été écartés 2,7 millions d'euros pour des problèmes de régularité des marchés, soit une irrégularité de 25 % sur la totalité de ce qui avait été présenté. Un tel projet aussi volumineux a nécessairement un impact sur la réalisation du programme dans son ensemble.

Il reste à certifier en un an pour clore le programme : 65 687 684,16 €.

Cela signifie qu'il va falloir réaliser en un an la totalité de ce qui a été fait en termes de volumes au cours de ces six dernières années. En 2022, qui a été une année plutôt dynamique, il a été certifié 14 millions d'euros. Cela s'élèvera probablement à 15 millions d'euros, après avoir passé l'assistance technique. C'est donc un travail colossal.

Reliquats après solde	SOLDE avec reliquats réintégrés	Reliquats minimum estimés	SOLDE estimé
79 127	134 348	412 854	547 202
830 821	- 373 592	1 048 732	675 140
909 948	- 239 245	1 461 587	1 222 342
120 283	722 302	826 003	1 548 304
374 119	347 480	53 259	400 739
76 327	- 441 673	110 167	- 331 505
570 730	628 109	989 429	1 617 538
602 406	2 108 279	147 622	2 255 901
356 718	- 1 200 583	402 211	- 798 371
959 124	907 696	549 833	1 457 529
234 285	32 713	926 878	959 591
27 113	329 378	167 683	497 061
261 398	362 091	1 094 561	1 456 652
2 701 200	1 658 652	4 095 409	5 754 061
239 941	-	-	-
2 941 142	1 658 652	4 095 409	5 754 061

	Taux de consommation sans reliquat	Taux de consommation avec reliquats	Taux de consommation avec reliquats estimés
Axe 1	108,04%	101,67%	91,45%
Axe 2	99,76%	97,38%	93,26%
Axe 3	100,29%	94,87%	91,76%
Axe 4	98,30%	93,90%	75,48%
Programme sans AT	101,68%	97,32%	90,71%
Programme	101,95%	97,48%	91,27%

Figure1 : Projection de consommation de la maquette FEDER

Etat de consommation de la maquette suisse

M. QUADRONI présente l'avancement de la maquette suisse.

- Maquette NPR : 15 544 323 CHF.

Ce montant ne prend en considération que les subventions fédérales accordées au titre de la NPR et gérées par la CRI. D'autres financements sont mobilisés côté suisse pour arriver au montant global de 55'544'323 CHF, notamment les financements cantonaux ainsi que d'autres financements fédéraux hors NPR

- Montant NPR versé : 11 930 543 CHF, soit 78 % ;
 - dont à des projets clôturés : 9 940 348 CHF, soit 64 %.
- Nombre de projets clôturés : 96 ;
 - dont projets avec reliquats : 30
 - reliquats totaux : 697 454 CHF.

Au vu de ces éléments, le programme 2014-2020 devrait pouvoir être clôturé dans les délais vis-à-vis du SECO en 2023.

Audits en cours

Campagne d'audits d'opérations 2021-2022

Mme DESTAING présente l'état d'avancement de la campagne d'AO 21-22, encore en cours. Il s'agit de l'édition 2022 de la campagne de contrôles réalisée chaque année par la CICC, sur la base d'un échantillonnage des paiements de projets soumis à la Commission par appel de fonds au cours de l'année comptable.

En 2022, quatre projets ont fait l'objet d'un audit d'opérations au sein du programme, à savoir SCIMA, CELESTE, DÔLE-TUFFES et EDDLAF.

Ces quatre dossiers représentent 13 certificats de service faits, c'est-à-dire treize demandes de remboursement qui ont toutes nécessité un traitement individuel par le service Interreg.

Cette campagne d'audit d'opération a pris un retard considérable. Elle devrait déjà être terminée en cette période de l'année (*NDLR* : une campagne d'audit d'opérations doit en principe s'achever en juillet), afin notamment de pouvoir établir les comptes annuels et le résumé annuel pour début 2023.

À ce jour, seul le rapport définitif de la SCIMA a été reçu en date du 1^{er} décembre 2022, avec un taux d'erreurs définitif de 0,43 %. Ce taux est très satisfaisant, dans la mesure où il est inférieur au seuil de 2 %.

Les trois autres rapports provisoires n'ont été réceptionnés que très récemment, à savoir :

- CELESTE : Rapport provisoire transmis le 22 novembre 2022, avec un taux d'erreur provisoire de 15,36 % ;
- DÔLE-TUFFES : RP transmis le 28 novembre 2022, avec un taux d'erreur provisoire de 4,65 % ;
- EDDLAF : RP transmis le 2 décembre 2022, avec un taux d'erreur provisoire de 0,40 %.

DÔLE-TUFFES et CELESTE sont assez préoccupants ; DT car même si le taux d'erreur n'est pas très élevé en apparence, il est établi sur un total de dépenses de plus de 8,5 M€ ; pour CELESTE, le taux d'erreur d'élève à 15,36 % et aurait donc un effet conséquent sur le calcul du taux d'erreur extrapolé en fin de campagne s'il venait à se maintenir. Un travail intense est mené pour faire baisser ces deux taux.

Il est à noter toutefois que ces données restent provisoires. En effet, SCIMA avait un taux d'erreur provisoire très élevé avant d'être arrêté à 0,40 %.

Un état des lieux définitif sera donné lors du prochain comité de suivi prévu en mai 2023.

Contrôle ex post de la Commission européenne

C'est un nouveau type de contrôle de la Commission européenne ciblé sur le régime d'aides d'Etat relatif aux aides en faveur des infrastructures sportives et des infrastructures récréatives multifonctionnelles. Il a été déclenché en juillet 2022.

Ce contrôle porte sur deux opérations Interreg (NDLR : mais d'autres projets de la Région BFC, certains hors fonds européens, sont également dans le périmètre de cet audit), à savoir TESLA et DÔLE-TUFFES, lequel est donc audité deux fois en 2022.

Le rapport provisoire de ce contrôle a été réceptionné le 15 novembre. La réponse à la phase contradictoire a été transmise le 2 décembre 2022.

À ce jour, les conclusions ne sont pas définitives. Les informations complémentaires seront apportées lors du prochain comité de suivi prévu en mai 2023.

M. le Co-Président SCHNEGG remercie pour les présentations qui ont été faites et indique que celles-ci permettent de prendre acte du travail déjà effectué, mais aussi du travail qu'il reste à faire pour clôturer le programme 2014-2020, alors que le nouveau programme a déjà démarré.

Les membres du Comité sont invités à commenter les informations présentées.

Mme BEVALOT, souhaite savoir si est connue, à ce jour, la répercussion des projets du programme sur l'évolution de la coopération transfrontalière.

Mme DESTAING demande à Mme BEVALOT, si elle souhaite savoir s'il y a eu une synergie entre les différents projets et leurs effets au niveau de la coopération transfrontalière.

Mme BEVALOT le confirme et précise vouloir connaître l'éventuelle contribution de ces projets à la progression de la coopération transfrontalière.

M. MOLINOZ souligne que ces projets constituent, par nature, l'expression de la coopération transfrontalière, puisqu'ils s'intègrent dans un programme qui est le fruit d'échanges et de réflexion entre les parties prenantes.

Mme DESTAING indique qu'une évaluation globale a été réalisée sur le programme 2014-2020. Traditionnellement, il était réalisé des évaluations par axes, donc par thématiques, alors que s'est manifestée, cette fois-ci, la volonté de mener une évaluation interaxes sur l'ensemble du programme. Les effets ne sont pas toujours faciles à mesurer pour des programmes Interreg, d'autant que l'évaluation en question a eu lieu trop tôt. En effet, lors de la présentation de M. BRIDIER, il a pu être constaté que de nombreux projets n'étaient pas encore terminés. L'évaluation a donc été partielle. Cet exercice sera fait, durant la future programmation, pour pouvoir évaluer l'impact réel du programme 2014-2020 sur la zone de coopération.

M. RITZ rappelle que le CESER est désormais membre de droit du Comité de suivi. Il le sait très attaché à la coopération transfrontalière, notamment sur le massif du Jura. Il est important de regarder comment cette évaluation sera positionnée ex post. L'évaluation présentée par Mme DESTAING reste effectivement partielle. Il propose de discuter en 2024 de la manière dont sera réalisée l'évaluation, une fois que les projets seront intégralement soldés.

Aucun autre membre du Comité ne souhaite plus s'exprimer.

Présentation des demandes d'avenants aux projets en cours de réalisation

Pour avis

N° Synergie	Axe	OS	Nom du projet	N° de gestion interne	Page
7095	2	5	PACTE GRAND GENEVE	2020-01	14
7139	1	2	SIA-REMU	2020-16	17

PACTE GRAND GENEVE

Nom du projet		Programme d'actions concerté pour la transition écologique du Grand Genève	
Identifiant SYNERGIE		7095	
Nom du chef de fil FR		RÉGION AUVERGNE RHONE ALPES	
Nom du chef de file CH		État de Genève : Service des affaires européennes, régionales et fédérales (SAEF)	
Durée du projet	Date de démarrage	01.01.2020	Nombre de mois
	Date d'achèvement	30.04.2023	39
Axe du programme		AXE 2 : Protéger et valoriser le patrimoine naturel et culturel	
Objectif spécifique du programme		OS 5 = Structurer des démarches intégrées d'aménagement du territoire favorisant l'économie d'espace et la qualité de l'air	

A la demande de modification émise par le Chef de file français : Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes en date du 23/09/2022. Le présent avenant a pour objet :

- **Une demande de modification du plan de financement**, en effet le co-financement privé de la société Enedis a été intégré HT au moment de la ré-instruction de l'opération alors que celui-ci sera perçu TTC. Le réajustement des contributions se fait à budget constant par une diminution de l'auto-financement du Pôle Métropolitain Genevois Français.

Le plan de financement est modifié comme suit – Version originale

	FRANCE		SUISSE		Total	
	en €	%	en €	%	en €	%
Auto-financement	565 947,50	34.10	1 026 392,96	77.22	1 592 340,46	53.27
REGION AUVERGNE RHONE ALPES	147 735,00	8.90	0,00	0.00	147 735,00	4.94
Département de Haute-Savoie	77 875,00	4.69	0,00	0.00	77 875,00	2.61
Département de l'Ain	40 687,50	2.45	0,00	0.00	40 687,50	1.36
Pôle métropolitain du Genevois français	299 650,00	18.05	0,00	0.00	299 650,00	10.03
Canton de Vaud – Direction générale de l'environnement – Unité service juridique et coordination stratégique	0,00	0.00	128 653,86	9.68	128 653,86	4.30
Etat de Genève	0,00	0.00	733 137,83	55.16	733 137,83	24.53
REGION DE NYON	0,00	0.00	136 221,74	10.25	136 221,74	4.56
Ville de Genève	0,00	0.00	28 379,53	2.14	28 379,53	0.95
FEDER	1 078 902,50	65.00	0,00	0.00	1 078 902,50	36.10
Contreparties privées	15 000,00	0.90	0,00	0.00	15 000,00	0.50
Enedis	15 000,00	0.90	0,00	0.00	15 000,00	0.50
Interreg fédéral suisse	0,00	0.00	189 196,86	14.23	189 196,86	6.33
Contreparties publiques	0,00	0.00	113 518,12	8.54	113 518,12	3.80
Autres publics Canton de Genève - SAEF	0,00	0.00	113 518,12	8.54	113 518,12	3.80
Total des financements	1 659 850,00	55.53	1 329 107,94	44.47	2 988 957,94	100.00
Total éligible	1 659 850,00	100.00	1 329 107,94	100.00	2 988 957,94	100.00

Version modifiée

	FRANCE		SUISSE		Total	
	en €	%	en €	%	en €	%
Auto-financement	562 947,50	33.92	1 026 392,96	77.22	1 589 340,46	53.17
REGION AUVERGNE RHONE ALPES	147 735,00	8.90	0,00	0.00	147 735,00	4.94
Département de Haute-Savoie	77 875,00	4.69	0,00	0.00	77 875,00	2.61
Département de l'Ain	40 687,50	2.45	0,00	0.00	40 687,50	1.36
Pôle métropolitain du Genevois français	296 650,00	17.87	0,00	0.00	296 650,00	9.92
Canton de Vaud – Direction générale de l'environnement – Unité service juridique et coordination stratégique	0,00	0.00	128 653,86	9.68	128 653,86	4.30
Etat de Genève	0,00	0.00	733 137,83	55.16	733 137,83	24.53
REGION DE NYON	0,00	0.00	136 221,74	10.25	136 221,74	4.56
Ville de Genève	0,00	0.00	28 379,53	2.14	28 379,53	0.95
FEDER	1 078 902,50	65.00	0,00	0.00	1 078 902,50	36.10
Contreparties privées	18 000,00	1.08	0,00	0.00	18 000,00	0.60
Enedis	18 000,00	1.08	0,00	0.00	18 000,00	0.60
Interreg fédéral suisse	0,00	0.00	189 196,86	14.23	189 196,86	6.33
Contreparties publiques	0,00	0.00	113 518,12	8.54	113 518,12	3.80
Autres publics Canton de Genève - SAEF	0,00	0.00	113 518,12	8.54	113 518,12	3.80
Total des financements	1 659 850,00	55.53	1 329 107,94	44.47	2 988 957,94	100.00
Total éligible	1 659 850,00	100.00	1 329 107,94	100.00	2 988 957,94	100.00

- **Une demande de modification des frais de personnel du Département de l'Ain**, afin d'intégrer des agents qui sont intervenus sur l'opération alors qu'ils n'étaient pas inscrits au budget au dépôt en contrepartie de la diminution de la contribution au projet de la chargée de mission air climat énergie et Grand Genève initialement prévue. La modification se fait à budget constant.

Fonction (obligatoire)	Base de dépenses (salaires annuels bruts chargés en €)	Base de dépenses (salaires annuels bruts chargés en € plafonnés)	Activité liée à l'opération sur la durée totale du projet (en h)	Activité totale annuelle travaillée dans la structure (en h)	Coût horaire (indicatif)
	(1)		(2)	(3)	(4=(1)/(3))
Chargé(e) de mission air climat énergie et Grand Genève	39 913,92	39 913,92	1 071,33	1 607,00	24,84
Directrice des affaires européennes et transfrontalières	73 118,50	60 000,00	407,11	1 607,00	37,34
Chargé de mission Transition Ecologique & Grand Genève	41 937,00	41 937,00	1 272,21	1 607,00	26,10

M BRIDIER présente la demande d'avenant du projet Pacte Grand-Genève.

Pacte Grand Genève a connu une ré-instruction en 2021, pour pouvoir intégrer une augmentation budgétaire et une augmentation du FEDER qui finançant l'opération.

Pour pouvoir couvrir cette augmentation budgétaire, d'autres cofinancements ont été valorisés, notamment celui de la société ENEDIS. Cette dotation a été présentée HT, alors qu'elle sera versée en TTC. Un avenant doit donc être fait pour intégrer le montant de la TVA. C'est l'objet de la première modification.

Le Département de l'Ain, partenaire de l'opération, a aussi revu l'affectation de ses dépenses sur plusieurs postes de personnel, alors qu'il n'en comportait qu'un seul initialement. Il s'agit d'un changement de répartition qui ne change pas le coût total de l'opération mais nécessite néanmoins de modifier la convention attributive.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département de Haute-Savoie, le Département de l'Ain, le Canton de Vaud et le Canton de Genève étant en situation de conflit d'intérêt, les représentants de ces institutions sont invités à s'abstenir.

Il est demandé au Comité l'approbation de cette demande de modification. Aucun membre ne formule d'opposition.

M. le Co-Président SCHNEGG confirme que cette demande de modification est acceptée.

Avis du Comité de suivi du 05 décembre 2022	Favorable
--	-----------

SIA-REMU			
Nom du projet		Système d'Intelligence Artificielle pour la REgulation Médicale des Urgences	
Identifiant SYNERGIE		7139	
Nom du chef de file FR		UNIVERSITE DE FRANCHE-COMTE	
Nom du chef de file CH		CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE VAUDOIS	
Durée du projet	Date de démarrage	2020-09-01	Nombre de mois
	Date d'achèvement	2022-12-31	
Axe du programme		AXE 1 : Rapprocher les structures en matière d'innovation et soutenir les projets innovants	
Objectif spécifique du programme		OS 2 = Développer des innovations dans les domaines d'excellence du territoire	

A la demande de modification émise par le Chef de file français : l'UFC (Université de Franche-Comté) en date du 29 novembre 2022, le présent avenant a pour objet :

- **Une modification du plan de travail en termes de dates et d'acteurs des actions, et des livrables, suite aux contraintes de sécurité des données édictées par la CNIL (Commission nationale de l'informatique et des libertés) :**

Le recueil et l'analyse des données se sont terminés en août 2022 au lieu de 2021, la modélisation IA a été décalée de 6 mois. L'entreprise MAINCARE a travaillé sur la modélisation des appels et des données de santé, sur les algorithmes d'anonymisation et de pseudonymisation et sur le modèle IA pour le traitement des données, mais ne peut plus intervenir sur le traitement des données patients comme prévu initialement. Les partenaires ont en effet appris de la CNIL assez tardivement l'obligation de travailler sur les données des patients à l'intérieur du CHU, donc possible uniquement pour du personnel UFC.

- **Une rectification de la répartition des dépenses de personnel pour le partenaire UFC, sans répercussion budgétaire,** comme détaillé ci-dessous :
 - Ajout d'un poste « stagiaires » (totalisant 5 stages de 6 mois) ;
 - Ajout d'heures de vacation (IGE 02) ;
 - Scission de la ligne « post doctorant (à 100%) » en 2 recrutements, à savoir : IGE 1 (à 50%) et IGE 2 (à 50%, puis à 100%) ;
 - Passage d'assistant chef de projet de 50% à 100% ;
 - Ajout de la contribution de 3 personnels internes de l'UFC.

DEPENSES DE PERSONNEL

POSTES	Base de dépenses (salaires annuels bruts chargés en €)	Activité liée à l'opération sur la durée totale du projet (en h)	Activité totale annuelle travaillée dans la structure (en h)	Coût horaire (indicatif)	Dépenses liées à l'opération (en €)
Maitre de conférences	60 000,00	1 193	1 607,00	37,34	44 543
Professeur	60 000,00	950	1 607,00	37,34	35 470
Professeur	60 000,00	950	1 607,00	37,34	35 470
PHU (praticienne hospitalière universitaire)	60 000,00	950	803,50	37,34	35 473
Ingénieur de recherche	39 783,36	201	1 607,00	24,75	4 971
Maitre de conférences	60 000,00	161	1 607,00	37,34	6 011
Ingénieur de recherche	60 000,00	505	1 607,00	37,34	18 845
Stagiaires (5 X 6 mois)	16 571,00	4 249	1 607,00	3,90	15 370
IGE 01	9 587,74	313	1 607,00	30,65	9 587,74
IGE 02 vacataire		280	280,00	18,63	5 576
IGE 1 CDD 50% 10 mois	19 739,60	669	803,50	29,51	22 236,68
IGE 2 CDD 50% juin 2022, puis 100% (juillet-décembre 2022)	24 858,72	870	1 607,00	29,51	26 090,33
IGE 3 Assistant chef de projet 50% 14 mois, puis 100% 11 mois (à partir de juin 2022)	63 145,18	2 408	1 607,00	26,22	50 166,70
Chargé de mission Europe	35 994,00	260	1 607,00	22,40	5 824
Gestionnaire	30 720,00	250	1 607,00	19,12	4 779
Responsable Adm. Financier SAIC	52 980,00	50	1 607,00	32,97	1 648
Juriste	38 400,00	30	1 607,00	23,90	717

Total					322 778,63
Contribution en nature	60 000,00				
VOCAPIA		2 143	1 607,00	37,34	80 000,00
Total		2 143			402 778,63

Mme HALLIEZ présente la demande d'avenant du projet SIA-REMU.

Le projet est soumis aux conditions éditées par la CNIL. L'UFC a dû revoir son plan de travail et donc son budget. Celui-ci concerne surtout des frais de personnel.

La première modification porte sur le plan de travail de l'UFC et de l'entreprise MAINCARE. La deuxième modification concerne le budget de l'UFC, avec de nombreux changements dans les frais de personnel.

Il est demandé au Comité l'approbation de ces demandes de modification. Aucun membre ne formule d'opposition.

M. le Co-Président SCHNEGG confirme que cette demande de modification est acceptée.

Avis du Comité de suivi du 05 décembre 2022	Favorable
---	-----------

Pour information

N° Synergie	Axe	OS	Nom du projet	N° de gestion interne	Page
3541	1	2	CIME	2017-69	21
6059	1	2	TOOLEXPERT	2019-09	23
7136	1	2	SAIAD 2	2020-15	25
1816	2	4	POLCCA	2016-13	27

CIME			
Nom du projet		CIME	
Identifiant SYNERGIE		3541	
Nom du chef de fil FR		UNIVERSITÉ SAVOIE MONT BLANC	
Nom du chef de file CH		HAUTE ÉCOLE D'INGÉNIERIE ET DE GESTION DU CANTON DE VAUD	
Durée du projet	Date de démarrage	01.09.2018	Nombre de mois
	Date d'achèvement	30.06.2022	45
Axe du programme		AXE 1 : Rapprocher les structures en matière d'innovation et soutenir les projets innovants	
Objectif spécifique du programme		OS 2 = Développer des innovations dans les domaines d'excellence du territoire	

A la demande de modification émise par le Chef de file français : Université Savoie Mont Blanc en date du 13/05/2022.

Le présent avenant a pour objet une modification budgétaire côté français (USMB et Alea), suite à l'impact de la pandémie de Covid 19.

Concernant le Chef de file USMB :

Les frais de déplacement et frais extérieurs n'ont pas été engendrés à hauteur de la planification initiale, et cela à cause des déplacements liés aux réunions du projet, dont une grande partie se sont tenues en distanciel.

Les confinements et le télétravail imposés par le ministère de l'enseignement et de la recherche n'ont pas permis à l'USMB de recruter un post-doctorant : le travail a par conséquent été reporté sur des personnels permanents du projet, qui se sont plus investis que prévu.

Concernant le partenaire ALEA :

Les frais de déplacements liés aux conférences internationales, ainsi que ceux liés à la conduite du projet, n'ont donc pas été engendrés à hauteur de la planification initiale.

Ces frais ont été reportés sur quelques équipements supplémentaires, afin de faciliter la collecte des données sur le terrain, et sur des prestations de développement informatique liées à la gestion des données issues des stations de mesures automatiques (mesures de pluviométrie, vent, hauteurs de neige, températures, ...) utiles au projet.

Tableau comparatif du budget initial et du nouveau budget sollicité, **sans changement de budget total.**

Budget USMB (en €)

	Budget initial	Budget modifié
Frais de personnel	302 088,40	312 897,18
Frais de bureau et administratifs	44 687,47	46 934,58
Frais de déplacement hébergement	11 700,00	4 536,01
Frais liés au recours à des services externes	8 500,00	2 987,93
Dépenses d'équipement	10 610,00	10 230,17
Total	377 585,87	377 585,87

Budget ALEA (en €)

	Budget initial	Budget modifié
Frais de personnel		
Frais de bureau et administratifs		
Frais de déplacement hébergement	6 752,00	825,35
Frais liés au recours à des services externes	1 400,00	6 028,08
Dépenses d'équipement	865,00	2 163,57
Total	9 017,00	9 017,00

Mme GAMBA présente la demande d'avenant du projet CIME.

À la suite du COVID, les frais de déplacement ont diminué tandis que les frais de personnel ont dû être augmentés. Il s'agit d'un changement de ligne budgétaire. Cela n'impacte en rien le budget final du projet. Celui-ci a fait simplement l'objet d'un réajustement par cet avenant.

Aucun membre ne formule d'observations.

M. le Co-Président SCHNEGG confirme que le comité a pris connaissance de cet avenant.

TOOLEXPERT

Nom du projet		TOOLEXPERT	
Identifiant SYNERGIE		6059	
Nom du chef de fil FR		ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DE MÉCANIQUE ET DES MICROTECHNIQUES	
Nom du chef de file CH		HAUTE ÉCOLE ARC INGÉNIERIE	
Durée du projet	Date de démarrage	02.09.2019	Nombre de mois
	Date d'achèvement	01.03.2022	29
Axe du programme		AXE 1 : Rapprocher les structures en matière d'innovation et soutenir les projets innovants	
Objectif spécifique du programme		OS 2 = Développer des innovations dans les domaines d'excellence du territoire	

A l'initiative de l'Autorité de Gestion, et sur demande de l'autorité de certification en date du 30/09/2022, il a été rédigé un avenant 3 ayant pour une rectification budgétaire afin de respecter les montants initialement conventionnés notamment le montant total de FEDER alloué de 234 083,90 € sur cette opération.

La répartition des dépenses des partenaires (annexe II : annexe financière de la convention initiale) est modifiée comme suit : (en euros et en HT).

	ENSMM		ANTHOIR		TOTAL AVENANT 3
	Budget initial avenant 2	Budget après modification soit avenant 3	Budget initial avenant 2	Budget après modification soit avenant 3	
Dépenses de personnel	315 330,55	315 330,42	14 040,27	14 040,00	329 370,42
Frais de bureau et administratifs	47 299,58	47 299,58	2 106,04	2 106,00	49 405,58
Frais de déplacement et d'hébergement	1 000,00	1 000,00	1 800,00	1 800,00	2 800,00
Frais liés au recours à des compétences et à des services externes	500,00	500,00	0,00	0,00	500,00
Dépenses d'équipement	58 300,00	58 300,00	28 800,00	28 800,00	87 100,00
Dépenses d'infrastructures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX	422 430,13	422 430,00	46 746,31	46 746,00	469 176,00

Mme GAMBA présente la demande d'avenant du projet TOOLEXPERT.

Il s'agit d'un réajustement de dépenses. Ce dossier a fait l'objet d'un contrôle de l'Autorité de certification. Au moment du paiement de l'acompte, un décalage entre ce qui figurait sur le logiciel et ce qui était conventionné initialement a été relevé.

Il a été procédé aux modifications, avec un écart en chiffre de -0,50 centimes d'euros. C'est la raison pour laquelle un avenant a été passé pour régulariser la convention.

Aucun membre ne formule d'observations.

M. le Co-Président SCHNEGG confirme que le comité a pris connaissance de cet avenant.

SAIAD V2

Nom du projet		Segmentation Automatique de reins tumoraux chez l'enfant par Intelligence Artificielle Distribuée - Version 2	
Identifiant SYNERGIE		7136	
Nom du chef de fil FR		UNIVERSITE DE FRANCHE-COMTE	
Nom du chef de file CH		ECOLE POLYTECHNIQUE FEDERALE DE LAUSANNE	
Durée du projet	Date de démarrage	01.09.2020	Nombre de mois
	Date d'achèvement	31.08.2022	23
Axe du programme		AXE 1 : Rapprocher les structures en matière d'innovation et soutenir les projets innovants	
Objectif spécifique du programme		OS 2 = Développer des innovations dans les domaines d'excellence du territoire	

A la demande de modification émise par le Chef de file français : UFC (Université de Franche-Comté) et le Chef de file suisse : EPFL (Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne) en date du 29/08/2022. Le présent avenant a pour objet :

- **une demande de prolongation exceptionnelle et unique de 4 mois**, suite à l'impact de la pandémie de Covid 19. Toutes les dates de fin de projet initialement fixées au 31/08/2022, figurant dans la convention et ses annexes sont remplacées par la date suivante 31/12/2022.

Période de réalisation de l'opération : la réalisation de l'opération se déroulera du 01/09/2020 au 31/12/2022.

Période d'éligibilité des dépenses : la période d'éligibilité des dépenses est fixée du 01/09/2020 au 31/01/2023.

Les factures relatives à l'opération précitées devront être transmises et acquittées pendant cette période.

Date limite de dépôt de demande de solde : le dépôt de la demande de solde doit être effectué avant le 28/02/2023 : cette date a été convenue avec le Chef de file français en raison de la période de fin de programmation 2014-2020.

La Région se réserve de ne pas traiter une demande de solde qui parviendrait après cette date.

Seule une demande de solde de cette opération sera présentée à la fin de l'opération dans le respect des dates indiquées dans cet avenant.

- **Suite à des difficultés de recrutement, l'UFC souhaite changer la répartition des postes inclus** dans la ligne budgétaire « frai de personnel » : le recrutement prévu d'un IGE sur la période de deux ans n'a pu avoir lieu. L'UFC a décidé de recruter deux IGE et deux stagiaires

pour combler le retard. Le contenu scientifique et le montant de la subvention demandée restent inchangés. Les dépenses de personnel de l'UFC restent à 253 621.55 €.

Mme GAMBA présente la demande d'avenant du projet SAIAD V2.

Le porteur du projet a demandé le report de l'opération, en raison de la période de COVID qui a impacté son démarrage, et de problèmes de recrutement. Il a donc dû modifier ses modalités de travail. Ce report d'opération a été accepté, sous réserve que le paiement du solde ne soit pas reporté, dans la mesure où la programmation est en cours d'achèvement. Cette condition a été acceptée par le bénéficiaire.

Cela n'impactera ni le budget final ni les délais de paiement.

Aucun membre ne formule d'observations.

M. le Co-Président SCHNEGG confirme que le comité a pris connaissance de cet avenant.

POLLCA

Nom du projet		POLCCA	
Identifiant SYNERGIE		1816	
Nom du chef de fil FR		CONSERVATOIRE D'ESPACE NATURELS HAUTE-SAVOIE	
Nom du chef de file CH		CANTON DE VAUD	
Durée du projet	Date de démarrage	01.12.2015	Nombre de mois
	Date d'achèvement	30.11.2020	59
Axe du programme		AXE 2 : Protéger et valoriser le patrimoine naturel et culturel	
Objectif spécifique du programme		OS 4 = Préserver et restaurer les écosystèmes fragilisés de l'espace transfrontalier	

A l'initiative de l'Autorité de Gestion, une modification de l'annexe III pour le chef de file Conservatoire d'Espace naturels Haute-Savoie est nécessaire en raison d'ouverture du poste des dépenses d'infrastructures et travaux sans changement du montant final du budget. L'avenant a pour objet de modifier la convention relative à l'octroi de l'aide européenne sur les points suivants :

- Modification 1 : budgétaire pour ouvrir le poste des dépenses d'infrastructures et travaux pour le chef de file Conservatoire d'Espace Naturels Haute-Savoie ;
- Modification 2 : de l'annexe A2 du chef de file Conservatoire d'Espace Naturels Haute-Savoie en raison d'ouverture du poste de dépenses d'infrastructures et travaux

Budget Conservatoire d'Espace Naturels Haute-Savoie

	Budget initial	Budget modifié
Frais de personnel	216 909,67 €	216 909,67 €
Frais de bureau et frais administratifs	32 536,45 €	32 536,45 €
Frais de déplacement et d'hébergement	10 857,52 €	10 857,52 €
Frais liés au recours à des compétences et à des services externes	85 200,00 €	54 705,00 €
Dépenses d'équipement	460,00 €	460,00 €
Dépenses d'infrastructures et travaux	- €	30 495,00 €
Total	345 963,64 €	345 963,64 €

Mme REVENCO présente la demande d'avenant du projet POLLCA.

Il s'agit du troisième avenant concernant le projet POLCCA, qui est à l'initiative de l'Autorité de gestion, avec l'accord du porteur. La modification porte sur l'annexe financière, mais n'a pas d'impact sur le montant final du projet.

Cet avenant modifie plus précisément l'annexe A2 et l'annexe financière qui ouvre le poste de dépenses des infrastructures et travaux. Les frais externes ont été basculés vers les frais d'infrastructures et de travaux, afin que le porteur puisse présenter ses dépenses et se les faire rembourser.

Aucun membre ne formule d'observations.

M. le Co-Président SCHNEGG confirme que le comité a pris connaissance de cet avenant.

Comité de suivi
Programmation Interreg 2021-2027
Pilotage Stratégique

Programmation Interreg 2021-2027

Appel à candidatures – Plans Territoriaux Intégrés de Coopération (PTIC)

Contexte

Mme GASSER présente l'appel à candidatures dans le cadre des stratégies territoriales pour validation par le Comité de suivi.

Pour rappel, en élaborant le nouveau programme Interreg VI, tous les partenaires — la région, les cantons, les départements — ont souhaité pouvoir le rendre plus attractif pour les territoires de coopération et les collectivités qui les composent, à savoir les communes, les groupements de communes, les parcs et les associations régionales qui participent peu à ce type de programme.

Avec Interreg VI s'est posée la question de cette priorité appelée « Réduction des obstacles à la frontière franco-suisse », laquelle a été retenue et figure désormais dans le programme. Elle est devenue l'actuelle Priorité 5.

Sa mise en œuvre a été anticipée. En effet, avant le lancement officiel du programme Interreg VI, le cabinet Territéo a été mandaté, en collaboration avec le cabinet SEREC, pour faire des propositions sur la manière de mettre en œuvre cette Priorité 5 qui comporte trois axes :

- la réduction des obstacles juridiques à la frontière ;
- le soutien aux stratégies territoriales ;
- la question des fonds petits projets.

Le rapport Territéo a été présenté lors du précédent Comité de suivi qui s'est tenu le 07 juillet 2022. A cette occasion, le Comité a décidé de prioriser la question des stratégies territoriales et de mandater les partenaires et les techniciens pour avancer sur les outils de mise en œuvre de ces stratégies.

Le projet d'appel à candidatures a été transmis aux membres du Comité en amont de la session de ce jour. L'objectif est de le valider au cours de cette séance.

Cet appel à candidatures est destiné aux territoires de coopération de l'espace franco-suisse. Il vise à les mobiliser, via des outils attractifs et simples à mettre en œuvre, en vue de déposer des stratégies locales de coopération franco-suisse, appelées Plans Territoriaux Intégrés de Coopération — PTIC.

Ces territoires ont la possibilité de candidater :

- soit sur le volet A « Émergence » qui vise plus particulièrement les territoires qui se considèrent encore au début de la réflexion de leur stratégie de territoire transfrontalier. En

candidatant sur ce volet, ils visent surtout à élaborer / structurer leur stratégie territoriale et à formaliser un plan d'action ;

- soit le volet B « Déploiement » qui vise les territoires plus matures. Dans ce cadre-là, ces territoires viendraient soutenir la coordination de la mise en œuvre de leur stratégie sur une durée maximale de 4 ans, mais également les projets de ce plan d'action.

Modalités de sélection

Sur le document de présentation, huit territoires ont été pré-identifiés par le cabinet Teritéo, à savoir le Territoire de Belfort, le Nord Franche-Comté et le Canton du Jura ; l'AUD et les Parcs du Doubs ; l'aire Mont d'Or/Chasseron ; le Haut-Jura et la Vallée de Joux ; le Grand Genève ; les trois Chablais ; l'Espace Mont-Blanc et enfin les coopération urbaine de l'Arc jurassien. Ces territoires bénéficient déjà de niveaux de collaboration déjà bien identifiés avec des degrés de maturité divers.



Figure 2 : territoires de coopération de proximité

Toutefois, le partenariat n'a pas souhaité se limiter à ces huit territoires, préférant se concentrer sur la pertinence de la zone fonctionnelle.

D'autres territoires pourront donc aussi candidater, sous réserve de remplir un certain nombre de critères : être nécessairement franco-suisse, couvrir un périmètre suffisamment vaste et pertinent dans le cadre d'une stratégie territoriale, apporter la garantie que des actions concrètes pourront être matérialisées sous l'égide des priorités thématiques du programme IFS VI, en cohérence avec le périmètre de compétences des candidats.

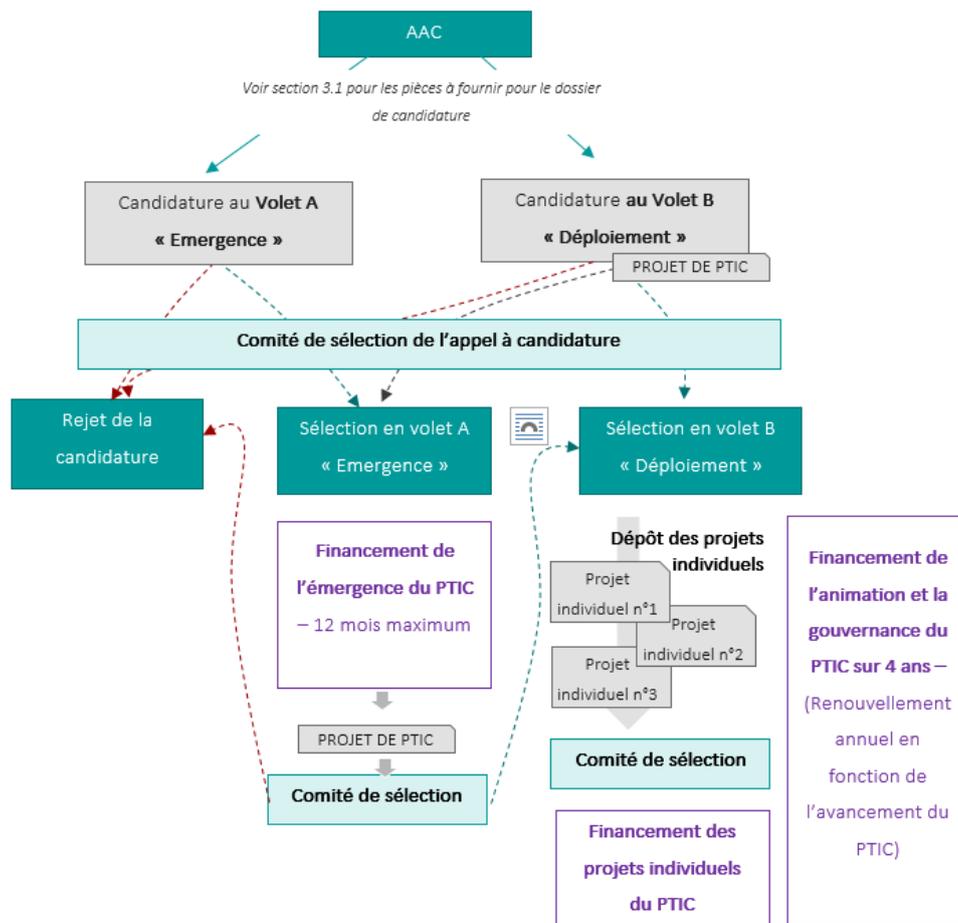


Figure 3 : articulation des volets des PTIC

Une continuité entre le volet A « Émergence » et le volet B « Déploiement » est voulue.

Si un territoire candidate en « Émergence » et qu'il se dote d'une stratégie au cours de l'année de mise en œuvre de la phase idoine, il peut ensuite déposer une candidature en « Déploiement ». C'est pourquoi il est souhaité de pouvoir lancer rapidement le volet A « Émergence », pour que tout le processus puisse se dérouler au cours du programme actuel.

Si un territoire candidate sur le volet B « Déploiement » et que les partenaires du programme estiment lors de l'instruction qu'il est nécessaire de passer au préalable par le volet A « Émergence », il sera alors possible pour le territoire de revenir en arrière.

Le volet A « Émergence » se traduira par une opération d'une année au cours de laquelle les bénéficiaires doivent matérialiser une stratégie territoriale. Le remboursement par le FEDER n'intervient qu'au terme du projet, sur présentation du document formalisant la stratégie, toutefois son déploiement ou sa mise en œuvre ne conditionne pas le versement du financement.

Pour le volet B « Déploiement », les territoires auront la possibilité d'obtenir un soutien pour l'animation et la coordination de la mise en œuvre de la stratégie, étant précisé que les projets eux-mêmes devront faire l'objet de financements ad hoc, soit en candidatant sur les autres priorités du

programme Interreg (*NDLR* : avec une obligation pour les candidats d'identifier puis de déposer deux projets sur les priorités thématiques d'IFS), soit en mobilisant d'autres fonds hors Interreg.

En conclusion, c'est un appel à candidatures simplifié, dont l'objectif est d'être attractif et le plus simple possible à l'égard des territoires candidats potentiels.

Modalités de candidature

Sur le volet A « Émergence », il s'agira d'annoncer le périmètre territorial considéré, de justifier la pertinence de ce territoire par des éléments historiques, d'écrire quels seront les partenaires associés, d'expliquer quels seront la méthode de concertation envisagée et les premiers enjeux auxquels devra répondre cette stratégie. C'est donc un document assez simple qui pourra être déposé et analysé rapidement.

Sur le volet B « Déploiement », c'est un peu plus complexe. La candidature devra inclure un diagnostic territorial, un plan d'action s'articulant autour d'orientations stratégiques bien définies, accompagné une liste de projets prévus, dont deux fléchés sur le programme IFS, et un volet transversal sur la gouvernance et l'animation du plan qui fera l'objet du financement par Interreg.

M. le Co-Président SCHNEGG souligne que cette démarche représente une évolution pour le programme Interreg France-Suisse, surtout dans sa manière d'appréhender le fonctionnement et les logiques de coopération territoriale. Il est important d'avoir un calendrier ambitieux, qui tienne compte cependant de l'ensemble des éléments techniques qui doivent encore être stabilisés.

Après la discussion, il s'agira d'approuver le principe d'un appel à candidatures, mais également de donner mandat à la cellule d'appui, pour assurer sa mise en œuvre et soumettre les dossiers de candidatures pour décision au Comité de suivi.

Les membres du Comité sont invités à se prononcer sur la proposition d'appel à candidatures présentée.

Mme BEVALOT souligne l'intérêt de cet appel à projets et, notamment, la dimension territoriale et l'évolution de la définition des territoires de coopération qui ouvrent beaucoup plus le champ des situations possibles. À la page trois du cahier des charges, il est précisé qu'il faut assurer une coordination régulière et la formaliser avec Arcjurassien.org. Il est demandé ce que signifie concrètement cette coordination.

Toujours à la même page figure une énumération des champs dans lesquels ces projets peuvent porter. La dimension économique au sens général n'y apparaît pas. Il est demandé si cette énumération est limitée.

Enfin, Mme BEVALOT souhaite savoir si ces projets territoriaux bénéficient d'une totale indépendance ou, au contraire, d'une autonomie dans le cadre d'une articulation cohérente entre les stratégies de coopération portées à différentes échelles territoriales.

Mme GASSER précise, à propos de la coordination avec les organes de coopération, notamment avec Arcjurassien.org, que cet élément a été mis en avant pour différentes raisons. Lorsqu'il est évoqué une stratégie de coopération territoriale et de mobilisation des acteurs territoriaux à une échelle infra de ce qui se fait actuellement, il est nécessaire de mettre en place un processus d'instruction dédié. Les organismes de coopération, comme Arjurassien.org, le conseil du Léman ou le comité régional franco-genevois, sont des organismes qui préexistent à Interreg et qui ont une bonne connaissance des dynamiques transfrontalières. Ils paraissent donc être « les meilleurs services métier » pour l'évaluation de la pertinence des démarches territoriales déposées. Cependant, à ce jour, il n'est pas encore défini, de manière précise, quelles seront les modalités d'instruction retenues.

Concernant la troisième question posée, ces stratégies de coopération territoriale doivent être pertinentes à l'échelle du territoire fonctionnel qui souhaitera candidater. Ces stratégies répondront aux nécessités et aux dynamiques propres à ce territoire. Néanmoins, elles seront certainement en cohérence avec les réflexions de coopération déjà faites à une échelle plus large.

Concernant la deuxième question portant sur l'énumération, rien n'exclut les dynamiques économiques au sens large. Toutefois, il est nécessaire de relever que les territoires aux échelles locales disent que les dynamiques économiques leur échappent et dépassent leurs domaines d'intervention.

Aucun autre membre ne formule de questions ni d'observations.

M. le Co-Président SCHNEGG confirme que le comité approuve le principe de l'appel à candidatures et le mandat à la cellule d'appui.

Options de Coûts Simplifiés (OCS)

M. BRIDIER présente le travail en cours sur les options de coûts simplifiés.

Contexte

En concertation avec le bureau d'étude l'AG/CRIa souhaité se concentrer sur une articulation en deux étapes, les volets A « Émergence » et B « Déploiement » présentés précédemment.

Pour la mise en place efficace et satisfaisante des PTIC, le bureau d'études a insisté sur la nécessité de s'engager sur une simplification de la gestion des coûts. Si la phase « Émergence » ou la coordination de la phase « Déploiement » sont traitées comme des projets « normaux », avec tous les justificatifs requis lors des demandes de remboursements, les outils territoriaux risquent de ne pas être très attractifs.

Pour simplifier le mode de fonctionnement, une possibilité a été ouverte par les nouveaux règlements. Ceux-ci consistent à se doter d'options de coûts simplifiés. En l'occurrence, il s'agit de montants forfaitaires.

Objectifs de la commande

Le cabinet Teritéo a été mandaté pour créer deux options de coûts simplifiés, dont une pour les PTIC et une autre, pour tous les projets de manière générale.

Concernant l'OCS pour les PTIC, il s'agira de deux montants forfaitaires, un pour chaque volet :

- « Émergence » : il sera défini un montant fixe qui permettra de financer cette phase pendant un an. Cela correspond au coût du travail requis par le partenariat transfrontalier pour construire conjointement une stratégie territoriale.
- « Déploiement » : le projet de coordination servira à articuler les projets thématiques d'une stratégie territoriale donnée qui sera sélectionnée dans le cadre du programme Interreg. La coordination de la stratégie territoriale sera financée sur un an, renouvelable 3 fois donc jusqu'à quatre ans.

Concernant la préparation des projets, l'OCS concernera la totalité des opérations, sauf les opérations déjà couvertes par l'OCS dédiée aux PTIC (*NDLR* : le forfait préparation des projets ne pourra pas être alloué à une structure bénéficiaire d'un forfait PTIC).

Dès que cet instrument sera prêt, tous les projets qui seront sélectionnés sur Interreg bénéficieront automatiquement d'un montant forfaitaire, avec un FEDER associé, pour couvrir leurs dépenses de préparation de l'opération. Cela signifie que les dépenses réelles de préparation, notamment RH, ne pourront être prises en charge. Néanmoins, cela simplifiera considérablement la gestion des projets, à la fois pour le porteur, ainsi que l'Autorité de gestion et le Secrétariat conjoint.

Méthode d'élaboration des OCS

Tout le travail mené par le cabinet Teritéo repose sur un travail de benchmark réalisé auprès d'autres programmes, dont ALCOTRA et POMAC pour les stratégies territoriales et au niveau européen pour le forfait préparation de projets. Une enquête est également menée auprès des bénéficiaires.

Ce benchmark et ces enquêtes aboutiront à la création de montants forfaitaires, ainsi qu'à celle d'un système de gestion et de contrôle. Les montants, la méthode ayant permis de les élaborer et le système de gestion et de contrôle vont être déposés auprès de la CICC qui devra les adopter. En effet, l'AG/CRI souhaite que ces instruments soient mis en œuvre sous l'égide de l'article 94 du Règlement (UE) 2021/1060 dit RPDC, ce qui nécessite une acceptation préalable de la CICC.

Le cabinet Teritéo est en période de recueil d'informations, avec le benchmark et l'étude auprès des porteurs, en vue de construire le modèle. Ce modèle sera débattu en AG/CRI.

Toutefois, le point le plus important en termes de calendrier est le rendez-vous prévu en janvier 2023 avec la CICC. Ce rendez-vous permettra de savoir si l'outil, tel qu'il a été conçu, est satisfaisant selon elle, et surtout si des changements et des adaptations seront nécessaires pour être validé. Cette étape permettra de fixer le calendrier de manière plus précise.

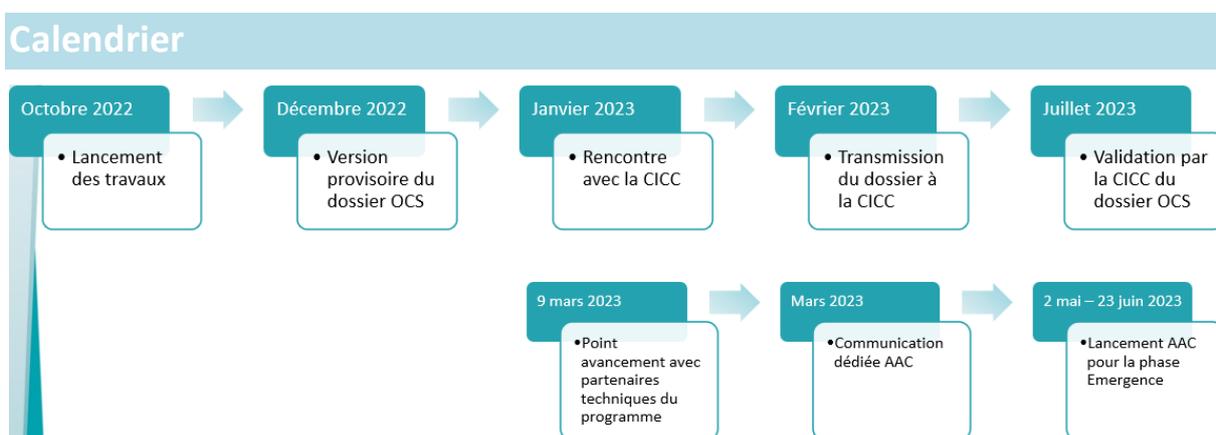


Figure4 : calendrier prévisionnel de validation des OCS

À ce jour, il est estimé une validation finale de l'outil en juillet 2023. Dès la cellule d'appui du 9 mars 2023, un point d'avancement avec l'ensemble du partenariat aura lieu pour commencer à communiquer, de manière spécifique, sur les appels à candidatures auprès du public. Le lancement du premier AAC est prévu du 2 mai au 23 juin 2023, pour que les candidats au volet A « Émergence » puissent répondre et déposer leur candidature. Cela interviendrait en amont de la validation de la CICC. Un risque est pris, en espérant que celui-ci soit calculé et mesuré.

M. le Co-Président SCHNEGG pense que tous les travaux en cours permettront de renforcer l'attractivité du programme et de favoriser les dynamiques de coopération territoriale. La question de l'attractivité du programme Interreg au niveau des porteurs de projets et des acteurs territoriaux tient à cœur à la partie suisse. C'est pourquoi elle a accepté de prendre à sa charge le financement du complément de travail demandé au cabinet Teritéo sur les OCS.

Les membres du Comité sont invités à s'exprimer sur les futures OCS du programme.

Mme BEVALOT s'interroge sur la manière dont se fera l'information sur ces nouveaux appels à projets et sur la manière dont sera apportée une aide pour monter les projets. L'outil est très précieux pour la constitution du dossier, mais le besoin d'une aide peut être nécessaire en amont.

M. BRIDIER rappelle que le volet A « Émergence » a pour objet de donner une sorte de « chèque en blanc », pour permettre à un territoire de se structurer et de travailler à l'élaboration d'une stratégie. Il est donc nécessaire d'avoir un minimum de maturité dans la coopération et dans l'intégration de ce territoire. Il n'est pas possible d'apporter un soutien financier, sans un minimum de préexistants. À ce jour, sur l'ensemble de la zone de coopération, assez peu d'espaces de coopération de proximité se trouvent déjà pleinement structurés, d'où ce volet A « Émergence ».

Certains espaces de coopération ont déjà été identifiés. La communication leur sera destinée en priorité, puis sera étendue auprès d'acteurs institutionnels — EPCI, communes, autres acteurs comme les PNR. Néanmoins, cette communication ne pourra être trop large, puisqu'elle est attendue par les espaces de coopération. Si l'échelle est trop petite, il sera demandé au candidat de se retirer et de revenir avec un projet « normal », puisqu'alors il s'agira d'un projet transfrontalier classique et non d'une stratégie territoriale.

Mme PAGNOT tient à saluer le travail et le pragmatisme mis en place sur la Priorité 5, pour permettre à des acteurs inhabituels sur le programme Interreg de venir se positionner. Elle remercie le travail en cours réalisé à cette fin.

M. RITZ remercie également le travail réalisé par les équipes. Il précise que cette Priorité 5 du programme Interreg VI s'inscrit dans une logique d'espace de coopération, dans le but d'arriver à des outils intégrés d'animation de financement, pour accompagner les porteurs de projet. Les territoires visés sont des territoires de coopération future, avec un volet « Émergence » qui permet de monter des stratégies territoriales. Ces stratégies déclineront les priorités sur lesquelles débouchera ou non un accompagnement des porteurs. C'est pourquoi ne sont pas attendus les « petits » porteurs sur cet outil territorial.

Mme BEVALOT remercie pour ces précisions.

Aucun autre membre du Comité ne demande la parole.

Animation

Contexte

Mme DESTAING rappelle que les propositions, qui vont être faites à propos du plan d'action d'animation, s'inscrivent dans la continuité de la cellule d'appui du 05/04/2022 dédiée à cette thématique, sous la forme d'ateliers participatifs, avec les partenaires techniques du programme. Ces ateliers avaient permis d'échanger sur les besoins qu'ils pouvaient ressentir sur leur territoire et sur toutes les suggestions en termes d'animation. Cela fait également suite à la production du rapport d'évaluation réalisé par le cabinet Technopolis en début d'année 2022.

Tout ceci a débouché sur un ensemble d'outils de communication et de propositions d'actions concrètes en termes d'animation.

Mme LAMBERT indique que le programme comporte une série de nouveaux outils qui ont pour objectif de communiquer et d'apporter des informations sur la nouvelle période de programmation. Le site internet du programme centralisera l'ensemble des outils réunis dans l'espace des ressources. Dans cet espace, il existe un système de filtres qui permet de trouver les documents susceptibles d'intéresser les bénéficiaires notamment, afin de faciliter les recherches des utilisateurs.

Outils

Panorama des outils mis à disposition :

- la plaquette de présentation 2021-2027 en version papier et numérique ;
- une série de kakémonos génériques et thématiques, mis à disposition des partenaires et disponibles sur demande pour un évènement, une réunion, une animation, etc. ;
- trois vidéos disponibles sur le site :
 - une vidéo portant sur le bilan du programme 2014-2020 et les perspectives 2021-2027 ;
 - deux vidéos en motion design, dont l'une pour présenter le nouveau programme 2021-2027 et l'autre pour expliquer ce qu'est un projet de coopération Interreg France-Suisse ;
- une série de webinaires thématiques menés à la suite du lancement du programme en juin 2022 et disponible en replay sur le site ;
- un guide du porteur de projet élaboré notamment pour donner les clefs nécessaires à la bonne mise en œuvre des projets ;
- un guide des dépenses précisant les règles relatives à l'éligibilité et à la justification des dépenses réalisées dans le cadre du programme ;
- un guide des indicateurs ;

- un guide de communication à destination des porteurs de projet, qui sera mis en ligne prochainement. Ce guide précisera les règles applicables en matière de publicité et faisant référence aux obligations réglementaires, ainsi que les bonnes pratiques en matière de communication sur les projets financiers du programme.

Mme DESTAING rappelle que tous ces outils mis à disposition au sein de l'autorité de gestion sont destinés à communiquer au mieux sur le programme.

Plan d'action

Action 1 : Suivi des actions d'animation qui peuvent être menées sur l'entièreté du territoire par l'Autorité de gestion, mais aussi par tous les relais sur le territoire, au niveau des cantons, des départements, des régions, etc.

Mise en place d'un partage de calendrier commun entre l'AG, la CRI et les partenaires techniques du programme pour :

- répertorier tous les évènements et avoir une vision d'ensemble de toutes les réunions où Interreg est présenté ;
- anticiper le besoin d'outils de communication ;
- savoir ce qui a pu être fait sur tel ou tel endroit du territoire, identifier les territoires où il y aurait moins d'animation et donc pouvoir y remédier ;
- recenser les besoins d'intervention de l'AG, de la CRI ou du SC.

Action 2 : Communauté Interreg

L'idée est de surfer sur le succès rencontré par les webinaires mis en place après le lancement du programme intervenu début juin 2022.

Mise en place d'un programme de webinaires, pour disposer d'informations pratiques et précises sur des modalités de gestion ou de suivi de projets :

- Exemples : les bons conseils pour remonter vos dépenses, les rappels des grands principes de la commande publique, les indicateurs, la communication, comment remplir la fiche pré-projet, etc. ;
- Cibles : les porteurs de projets, les bénéficiaires, les partenaires, etc. ;
- Format : court, 30 minutes environ ;
- Accès : disponibles en replay ;
- Fréquence : à définir, il est envisagé un par trimestre.

L'objectif est de participer à cette communauté Interreg, de manière régulière, tout au long de l'année.

Action 3 : Poursuite des réunions post-programmation

- Accompagner les porteurs de projet, à la suite de la programmation de leur projet. Ils deviennent bénéficiaires à ce moment-là.
- Inviter tous les partenaires du programme qui souhaitent y participer.

Dans la mesure où de nombreux webinaires pourraient reprendre certaines thématiques évoquées en réunions post-programmation, l'idée serait de garder ces réunions, en présentiel, deux fois par an, après chaque Comité de suivi. Il s'agirait d'un moment privilégié de rencontres entre les bénéficiaires, les porteurs de projet et le SC franco-suisse du programme.

M. QUADRONI précise que les trois premières actions, présentées par Mme DESTAING, s'adressent à un public d'initiés. L'idée était également d'avoir une communication plus grand public, grâce à l'ouverture d'une page sur le réseau social LinkedIn.

Action 4 : Ouverture d'une page sur le réseau social LinkedIn.

- Objectifs : renforcer la visibilité et la notoriété du programme.
- Gestion du compte : les équipes du secrétariat général, mais aussi les partenaires qui sont invités à faire remonter du contenu, des informations ou des idées de publication. Il a été créé un groupe Interreg France-Suisse sur LinkedIn avec les partenaires présents sur ce réseau.
- Exemples de posts :
 - Actualités liées au programme — date des appels à projet, comité de programmations, projets programmés, animation, évènements, semaines thématiques, etc. ;
 - Actualités liées aux projets soutenus — taguer le programme sur les publications des porteurs et relayer les articles, publier les fiches des projets, etc.

Les membres du comité sont invités à s'abonner à la page et à y partager les premières publications.

Lien : <https://www.linkedin.com/company/interreg-france-suisse/>

M. le Co-Président SCHNEGG remercie pour la présentation de ces différents outils, qui ont tout leur sens, en visant à susciter de nouvelles dynamiques de projets.

Les membres du Comité sont conviés à prendre acte des outils et actions mis en place et à exprimer leurs besoins au regard de ces instruments.

Aucune remarque n'est émise par les membres du Comité.

1^{er} dépôt de projets du 18 novembre 2022

Mme DESTAING présente les informations clefs relatives au premier dépôt de projets du 18 novembre 2022.

Le lancement du pré-dépôt, c'est-à-dire des fiches de pré-projet, a été fait le 10 juin 2022, au lendemain de l'événement du lancement du programme. Les fiches étaient attendues au plus tard pour le 16 septembre 2022. Onze fiches de pré-projet éligibles ont été retenues.

Ces fiches ont conduit au dépôt de sept projets le 18 novembre 2022, puisque quatre projets ont souhaité reporter leur dépôt à début 2023, essentiellement en raison de questionnements sur les partenariats ou sur des plans de financement pas suffisamment stabilisés.

Ces sept projets sont en cours d'instruction au sein du Secrétariat conjoint franco-suisse.

Le dépôt initial devait se terminer le 28 octobre 2022, mais il a été repoussé au 18 novembre 2022, compte tenu de retards conséquents dus au développement de Synergie-CTE, qui n'était pas prêt pour la date initialement prévue. Tous les porteurs de projet ont été avertis de ce report. Plusieurs modules étaient en dysfonctionnement. Le dépôt a donc pu s'effectuer le 18 novembre 2022.

Le projet INTERSTEP est inscrit dans le programme Interreg 2021-2027 comme étant d'importance stratégique. Selon le nouveau règlement, un point d'information doit être fait, lors du comité de suivi, à propos des projets d'importance stratégique. Le projet INTERSTEP porte sur le traitement mutualisé des micropolluants dans les effluents des stations d'épuration de Villette en Suisse et d'Ocybèle en France avant rejet dans l'Arve. Il fait partie des sept projets qui ont été déposés et qui sont en cours d'instruction. Son budget total s'élève à plus de 15 millions d'euros, avec plus de 9 millions CHF provenant de l'Office fédéral de l'environnement.

Simultanément, les travaux ont été réalisés sur tous les guides support et les trames.

Le rapport d'instruction Synergie-CTE est en train d'être finalisé, alors même que l'instruction a commencé. Synergie-CTE pose des difficultés opérationnelles, mais le processus d'instruction est enclenché et certaines vérifications dissociées du SI se déroulent normalement.

Sont en cours l'instruction administrative et financière, ainsi que l'envoi au service métier pour les partenaires concernés.

Ces sept projets seront étudiés au Pré-comité du 9 mars 2023 à Delémont.

Un Comité de suivi sera organisé le 11 mai 2023 à Sion.

M. le Co-Président SCHNEGG confirme que le comité prend acte de ces premiers dépôts et invite les membres à s'exprimer sur ce point.

Aucune remarque n'est émise par les membres du Comité.

Hiérarchisation des opérations

M.RITZ introduit la problématique de la hiérarchisation des opérations.

La hiérarchisation des opérations constitue une obligation réglementaire, en vertu de l'article 22 du Règlement (UE) 2021/1059 dit CTE. Cette exigence nécessite un système d'évaluation non discriminatoire et transparent basé sur des critères et procédures garantissant la hiérarchisation des opérations à sélectionner.

La crainte initiale était de devoir changer les modalités mises en œuvre dans le programme. Ce sujet a été mis en discussion par M. BAUDELET avec la Commission européenne.

Lors du premier Comité de suivi avait été validé le recours aux critères du DOMO, mais cela a été jugé insuffisant par la Commission européenne. Ce point a été rappelé à M. BAUDELET et discuté lors de la cellule d'appui du 17 novembre 2022.

Les critères d'éligibilité du DOMO et les critères « métier » seront complétés par des critères administratifs. C'est en cours d'élaboration par les équipes, l'idée étant de prendre tous les dossiers en cours d'instruction, pour tester concrètement ce système de notation. L'objectif est de pouvoir proposer aux partenaires, lors de la cellule d'appui du 9 mars 2023, une stabilisation des critères testés jusque-là, afin de sécuriser la programmation et la hiérarchisation, et d'arriver au Comité de suivi du 11 mai 2023, avec des éléments validés d'ici là par la Commission européenne.

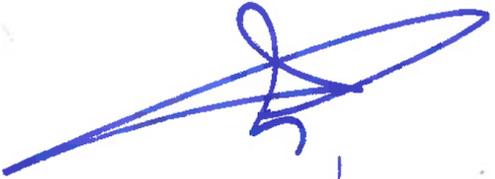
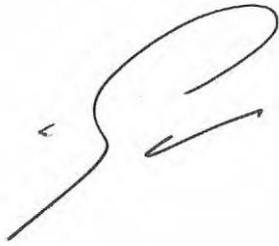
M. le Co-Président SCHNEGG remercie pour cette présentation. Il souligne que ce système de notation doit permettre de remplir les obligations réglementaires, tout en restant simple et pragmatique, car il s'agit d'éviter une surcharge administrative. Il sera nécessaire de se baser sur des critères déjà existants, dans la mesure du possible.

Les membres du Comité sont invités à poser des questions ou à formuler des remarques.

Aucune remarque ni question n'est émise par les membres.

Calendrier

	Dépôt fiche pré-projet	Dépôt Dossier complet	Pré-comité / Cellule d'appui	Comité de suivi
				07/07/2022 (visioconférence)
2022			06/09/2022 (visioconférence)	05/12/2022 (visioconférence)
			17/11/2022 (visioconférence)	
2023	16/09/2022	18/11/2022	09/03/2023 Jura (Delémont) Visite de projet : TDC	11/05/2023 Valais (Sion) Visite de projet : Accélère Health
	24/02/2023	07/04/2023	28/09/2023 Haute-Savoie (Annemasse) Visite de projet : TELSA	16/11/2023 Jura (Les Rousses – Champagnole) Visite de projet : Dole-Tuffes
2024	15/09/2023	27/10/2023	07/03/2024 Genève (Versoix - Hermance)	16/05/2024 Berne (Bienne)
	23/02/2024	05/04/2024	26/09/2024 Doubs (Villers-le-Lac)	21/28 /11/2024 Ain (Nantua)

<p>Monsieur Patrick MOLINOZ</p> <p>Vice-Président Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté Autorité de gestion</p> 	<p>Monsieur Pierre Alain SCHNEGG</p> <p>Conseiller d'Etat Canton de Berne Vice-Président de la CRI</p> 
--	--